

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE D'AUTRAY
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON

AVIS PUBLIC
DÉPÔT DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL

Est, par la présente donnée, par la soussignée directrice générale et greffière trésorière, de la susdite municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon, que lors de la séance ordinaire, tenue le 3 octobre 2022 a été déposé pour l'année 2023 le calendrier des séances du conseil municipal. Conformément à l'article 148 du Code municipale du Québec.

Le 9	Janvier	2023
Le 13	Février	2023
Le 13	Mars	2023
Le 10	Avril	2023
Le 8	Mai	2023
Le 12	Juin	2023
Le 10	Juillet	2023
Le 14	Août	2023
Le 11	Septembre	2023
Le 10	Octobre (mardi)	2023
Le 13	Novembre	2023
Le 11	Décembre	2023

Donnée à Saint-Cléophas-de-Brandon, ce 5^{ième} jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Francine Rainville, directrice générale et greffière trésorière, certifie, sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis en affichant deux copies aux endroits désignés par le conseil municipal, à compter de 12h00 le 5 octobre 2022.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 5^{ième} jour du mois d'octobre de l'an deux-mille-vingt-deux.

Francine Rainville,
Directrice générale et greffière trésorière.